

FLUAGE DES POUTRES

Les poutres fléchissent car elles sont mis en œuvre avec un taux d'humidité trop élevé, c'est le fluage

Le fluage est dû à un excès d'humidité des bois au moment de la mise en œuvre, celle-ci doit respecter les taux du tableau ci-dessous issu du NF DTU 31.1 Charpente en bois (qui concerne aussi le solivage des planchers).

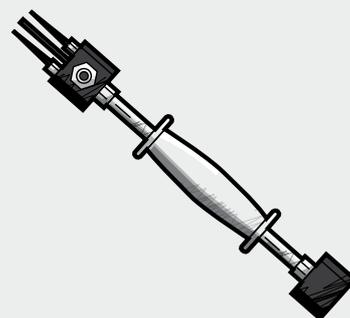
CLASSE DE SERVICE DE DESTINATION ET HUMIDITÉ D'ÉQUILIBRE DE BOIS	EXEMPLES DE LOCALISATION DE PIÈCES DE BOIS	VALEUR MOYENNE D'HUMIDITÉ DE MISE EN ŒUVRE VISÉ.	VALEURS MINI OU MAXI
1 (7 < Héquilibre ≤ 13 %)	Intégralement inclus dans un local chauffé en continu, Plancher intermédiaire	12 %	15 % maxi
2 (13 < Héquilibre ≤ 20 %)	Séparateur des volumes froids et chauffés à l'abri des intempéries, Construction abritée en local couvert mais largement ouvert en zone climatique tempérée moyenne	18 %	22 % maxi
3 (Héquilibre > 20 %)	Construction exposée à l'humidité non couvertes, non abritées	22 %	18 % maxi 25 % maxi
	Construction en contact direct à l'eau ou le sol (pilots, écluses, appontements)	N.C.	15 % maxi

Les bois de structure ont l'obligation d'apposer le marquage CE qui indique le classement mécanique des bois. Deux options sont possibles pour ce classement mécanique : classement à sec ou humide.

Compte tenu des exigences normatives du NF DTU 31.1 charpente en bois rappelées ci-avant dans le tableau ou des exigences de calculs de l'Eurocode 5.

Il convient de n'acheter que des bois classés à sec et de spécifier au fournisseur si l'on souhaite des bois à 12 % ou 18 % selon leur utilisation.

L'humidité des bois doit être mesurée avec un humidimètre à pointe



Exemple d'humidimètre à pointe

Conditions minimales sur l'emplacement des mesures pour un humidimètre à pointe

